

26.06.2012 - 17:52 Uhr

Travail de nuit et travail dominical / Certes consciente du problème, la commission du Conseil des États s'avère trop peu conséquente

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) constate avec plaisir que la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) a nettement rejeté la motion Hutter. Celle-ci voulait permettre aux cantons de fixer librement les heures d'ouverture des points de vente et des entreprises de services ; de quoi pratiquement vider de son sens l'interdiction de principe du travail de nuit et du travail dominical. Cette mesure irait d'ailleurs à l'encontre de la volonté clairement exprimée par le peuple à ce sujet, comme l'ont à nouveau prouvé les votations zurichoises et lucernoises du 17 juin dernier.

La même CER-E entend accepter l'initiative parlementaire Lüscher, qui veut étendre le travail de nuit et le travail du dimanche dans la vente, sous une forme atténuée, ce qui, comparé à la décision du Conseil national, est un progrès. Par rapport à cette dernière, la solution adoptée par la CER-E entraînerait plus de travail de nuit, mais pas plus de travail du dimanche. Toutefois, au vu de l'état d'esprit évident de la population sur ces questions, cette initiative doit être rejetée dans sa totalité.

Dans sa grande majorité, le peuple est satisfait des actuelles heures d'ouverture des commerces. La majorité de la CER-E ne l'a qu'insuffisamment compris aujourd'hui. L'Union syndicale suisse (USS) espère que la Chambre des cantons rejettera l'initiative parlementaire Lüscher. Pour l'USS en effet, il est clair que, pour des raisons sociales et de santé, le travail de nuit et le travail du dimanche doivent rester des exceptions. Et, si nécessaire, elle combattrait par la voie référendaire toute banalisation du travail de nuit et du travail du dimanche.

Contact:

Jean Christophe Schwaab (078 690 35 09), secrétaire central de l'USS
et conseiller national

Vania Allewa (079 620 11 14), vice-présidente de l'USS et membre du
comité d'Unia

Ewald Ackermann (079 660 36 14), service de la communication de l'USS

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100720853> abgerufen werden.